



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Privas, le 12 juin 2020

Le Préfet de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les Maires du
Département de l'Ardèche

(En communication à madame la sous-préfète de
Privas et messieurs les sous-préfets de Largentière
et de Tournon-sur-Rhône)

Objet : Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940, les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises toute la journée du jeudi 18 juin 2020.

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Le pavoisement doit être effectué dans le respect des mesures «barrières».

Françoise SOULIMAN

